



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone High Mileage Engine Treatment

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Rislone High Mileage Engine Treatment
N° de produit: 34102

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Lubrifiant
▼ *Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Rislone**
P.O. Box 187
Holly, MI 48442
USA
(810) 603-1321
www.rislone.com
support@rislone.com

Courriel: support@rislone.com
Révision: 04 février 2026
Version de la fiche de données de sécurité: 2.0
Date de la précédente édition: 12 décembre 2024 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

2.2. Éléments d'étiquetage

▼ *Pictogramme(s) de danger:* Sans objet.



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

▼ <i>Mention d'avertissement:</i>	Sans objet.
▼ <i>Mention(s) de danger:</i>	
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
▼ <i>Précautions:</i>	Sans objet.
▼ <i>générales:</i>	Sans objet.
▼ <i>Intervention:</i>	Sans objet.
▼ <i>Stockage:</i>	Sans objet.
▼ <i>Élimination:</i>	Sans objet.
▼ <i>Contient:</i>	Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 oC (entre 401 et 752o F).];Gazole - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière	N° CAS : 64742-46-7	5-10%	Asp. Tox. 1, H304	[19]



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C.				
--	--	--	--	--

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. ▼ Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ *Contact cutané:*

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques



<i>Contact visuel:</i>	peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
<i>Ingestion:</i>	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. ▼ Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. ▼ Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.
- 6.2. ▼ Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques**
Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

- 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.
- 7.2. ▼ Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
- Les compatibilités en matière de conditionnement:* A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
- Conditions de stockage:* Pas d'exigences particulières.
- Matières incompatibles:* Foodstuffs
Oxidizing agents
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle**



ALBERTA

acétate de n-butyle

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 713

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 950

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

acétate de n-butyle

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

acétate de n-butyle

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 150 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C):
200 ppm

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

acétate de n-butyle

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

acétate de n-butyle

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 200

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.



Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ *Mesures techniques:*

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

▼ *Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.


Équipements respiratoires:

Pas d'exigences particulières.


Protection de la peau:

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>État physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Bleu
<i>Odeur:</i>	Fruité
▼ <i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible.
<i>pH:</i>	Not determined
<i>Densité (g/cm³):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	0,86
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	45,1 mm ² /s (40 °C)
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Not determined
<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Not determined
<i>Pression de vapeur:</i>	Not determined
▼ <i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Not determined

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	190
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Sans objet
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Not determined
▼ <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible.

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Not miscible or difficult to mix
▼ <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible.
▼ <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Not determined
--	----------------



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.
Capacités oxydantes: Non-oxidizing

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Excessive heat
Contact with oxidizers.

10.5. Matières incompatibles

Oxidizers

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Mutagénicité sur les cellules germinales



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

▼ Effets sur le long terme

Aucune connue.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. ▼ Toxicité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Env**	Autres informati ons :
TDG	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.
Bien que ce produit soit dangereux pour l'environnement, la mention de substance dangereuse pour l'environnement a été omise car le produit est fourni dans un emballage contenant une quantité maximale de 5 L / 5 kg
-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. ▼ Listes canadiennes

LES:

Aucun des composants n'est répertorié

▼ Liste intérieure:

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités;
gazole — non spécifié;
[combinaison complexe d'hydrocarbures



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 11 et 25 atomes de carbone (C11-C25) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 205 et 400 oC (entre 401 et 752o F.);Gazole - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C.
acétate de n-butyle

15.4. ▼ Limites d'utilisation

Aucune particulière.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

▼ Autre

Sans objet.

Homologué par

NL

Révision:

2026-02-04

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr